



VOLONTARIAT

Service civique international,
volontariat de solidarité internationale,
volontariat franco-allemand...
renseignez-vous sur d'autres dispositifs
d'engagement à l'étranger sur
➔ crijinfo.fr

Le CES permet également aux jeunes
d'exercer une activité de stage ou
un emploi, ou encore de mener leur
propre projet de solidarité.
Plus d'infos sur
➔ europa.eu/youth/solidarity_fr

STRUCTURES DE SOUTIEN EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Vous pouvez vous adresser à
la structure de votre choix !

Orléans

Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ)
3 rue de la Cholerie 45000 ORLÉANS
02 38 78 91 78
crij@ijcentre.fr
➔ crijinfo.fr

Châteauroux

Fédération des Œuvres Laïques de l'Indre
23 boulevard de la Valla 36000 CHÂTEAUROUX
02 54 28 59 64 – 06 86 87 89 46
mobilitefol36@gmail.com
➔ laliguedelenseignement-36.fr

Blois

**Bureau Information Jeunesse du Loir-et-Cher
(BIJ 41)**
15 avenue de Vendôme 41000 BLOIS
02 54 78 54 87
contact@infojeune41.org
➔ infojeune41.org

Tours

Maison de l'Europe de Tours
97 bis boulevard Jean Royer 37000 TOURS
02 47 20 05 55
mobilite.mdetours@gmail.com
➔ maisoneuropetours.fr

YFU France

19 rue Edouard Vaillant 37000 TOURS
02 47 70 26 10
benevolat@yfu-france.org
➔ yfu.fr

Graphisme : Agence Beyond - www.get-beyond.fr




DRDJSCS Centre-Val de Loire, Loiret
Direction régionale et départementale
de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale





DRDJSCS Centre-Val de Loire, Loiret
Direction régionale et départementale
de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale


Le Corps Européen de Solidarité (CES), anciennement « service volontaire européen », est un programme qui encourage la solidarité. Le CES permet notamment d'exercer une activité de volontariat.


COMMENT PARTICIPER ?


ÉTAPE 1 
 Inscrivez-vous sur le portail PASS du Corps Européen de Solidarité et remplissez votre fiche profil :
 ➔ europa.eu/youth/solidarity

ÉTAPE 2 
 Prenez contact avec une structure de soutien près de chez vous. Elle pourra vous aider à améliorer votre candidature, vous mettre en relation avec des organisations d'accueil labellisées et finaliser les démarches administratives.

ÉTAPE 3 
 Recherchez sur le PASS des offres de volontariat qui vous plaisent, et soumettez votre candidature. À savoir : vous pouvez également être contacté directement par une structure labellisée, qui aura repéré votre profil sur le PASS.
Attention : les offres et les candidatures sont généralement en anglais, n'hésitez pas à vous faire aider !

ÉTAPE 4 
 Une fois la mission trouvée, validez votre participation sur le PASS.

ÉTAPE 5 
 Préparez votre départ avec la structure de soutien.

ÉTAPE 6 
 Signez votre contrat de volontariat et partez !



Pour quoi faire ?
 Les volontaires aident une organisation à but non lucratif labellisée (association, ONG, collectivité locale, établissement scolaire) et prennent part à ses activités quotidiennes.
 Les activités couvrent un large éventail de sujets tels que la culture, l'environnement, la santé, l'inclusion sociale, le sport, la lutte contre les discriminations, etc.
 Les volontaires ont un statut bien particulier, ils ne sont ni employés, ni stagiaires, ni bénévoles.

Quelle est la durée des missions ?

- 2 semaines à 12 mois en volontariat individuel,
- 2 semaines à 2 mois en volontariat collectif.

La majorité des missions proposées durent entre 6 et 12 mois.

Où se déroulent les missions ?
 Le volontariat individuel se déroule dans un pays de l'Union européenne, un pays candidat, un pays de l'Espace Économique Européen ou un pays partenaire voisin (pays des Balkans, du Bassin méditerranéen, du Caucase).
 Le volontariat collectif peut se dérouler dans ces mêmes pays, mais également en France.
 Attention, un jeune ne peut participer qu'à une seule activité de volontariat.

Combien coûte la participation au CES ?
 La Commission européenne prend en charge les frais d'hébergement et de nourriture pendant la mission, ainsi qu'une partie des frais de transport (sur forfait) et des dépenses personnelles.
 Les participants bénéficient en outre d'un soutien linguistique, d'une formation et de la protection sociale.
 Ne restent à la charge du volontaire qu'une partie de ses dépenses personnelles et de ses frais de transport.

Pour qui ?
 Tous les jeunes de 18 à 30 ans résidant légalement en France sont éligibles au programme, sans condition de diplôme, d'expérience ou de connaissance.